

Question écrite de Stéphane HAZEE à Philippe HENRY, Ministre du Climat, de l'Energie, de la Mobilité et des Infrastructures

La sécurisation des aménagements pour les modes actifs sur et aux abords du pont des Grands-Malades (N905) à Namur

Question écrite N° 610 du 18/04/2024

Le pont des Grands-Malades enjambe la Meuse à Namur pour permettre la liaison entre Beez et Jambes. Une écluse et une centrale hydroélectrique, avec passerelle d'accès, sont également implantées à son pied ainsi qu'un chemin de halage à proximité.

Ce pont routier permet d'interconnecter plusieurs voies de circulation : du côté de Jambes, le pont débouche sur un rond-point le connectant à la N90 (avenue Prince de Liège) tandis que du côté de Beez, il s'ouvre sur un système complexe d'échangeur avec la bretelle d'accès de et vers la N959 qui conduit à Huy et dessert la rive gauche de la Meuse, une seconde bretelle assurant la liaison avec la chaussée de Hannut (N80) et l'accès à la E411 et une troisième pour entrer dans Namur principalement via l'avenue Albert 1er (N80).

Fort fréquenté, notamment aux heures de pointe, par le trafic des véhicules, le pont est également utilisé par les cyclistes au quotidien ou amateurs, ainsi que les piétons et randonneurs (arrêt(s) de bus des TEC, proximité du CHR, accès aux rochers des Grands Malades, etc.).

L'enchevêtrement de bretelles et l'augmentation du trafic compliquent la mobilité active, qui n'avait pas réellement été prise en compte, du moins de la même façon, à l'époque de sa mise en service. N'est-il pas utile de prévoir, sur ce tronçon, un projet de sécurisation pour les modes actifs ?

Le cas échéant, quels sont les aménagements possibles, en particulier pour permettre une meilleure insertion des piétons et cyclistes sur cet ouvrage d'art et une liaison sécurisée avec le halage ?

Le Service public de Wallonie s'est-il penché sur ce dossier ? Y a-t-il un projet et si oui, est-il budgétisé et mis au calendrier ?

Réponse du ministre - 07/06/2024

Effectivement, j'ai demandé au SPW-MI d'améliorer les aménagements pour les modes actifs sur et aux abords du pont des Grands-Malades (N905) à Namur. Ce projet est inscrit dans le PIMPT des Voies hydrauliques de Namur. Les cheminements cyclo/piétons y seront intégrés comme la réhabilitation des revêtements du giratoire de la N90 et d'une partie de la bretelle N80/N905.

Sur le pont des Grands Malades des accotements cyclo/piétons seront aménagés, ils seront larges de 3 mètres et séparés de la voirie de part et d'autre du pont. Des glissières seraient placées entre les accotements et la chaussée, permettant de protéger les piétons et les cyclistes.

À ce jour, cette sécurisation est estimée à un budget d'au moins 215 000,00 euros.

Côté Beez sur l'échangeur de la N80/N905, direction Namur, un aménagement permettant de sécuriser les cheminements cyclo/piétons sera créé permettant de relier les deux halages.

Ces aménagements seront soumis à un audit de sécurité.

Prochainement, une fiche de pré-étude me sera transmise pour validation du projet et du budget estimé.